

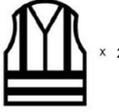


PROTECTION 2L

JIDEX



Fiche Technique GILET VIZ MAX - CE

DESCRIPTIF	Vêtement de signalisation classe 2 permettant d'être parfaitement vu dans des situations dangereuses dans toutes les conditions de luminosité, de jour et la nuit dans la lumière des phares.												
TAILLES	S- M, L- XL, XXL- XXXL												
INSTRUCTION D'EMPLOI	Vêtement de signalisation classe 2 permettant d'être parfaitement vu dans des situations dangereuses dans toutes les conditions de luminosité, de jour et la nuit dans la lumière des phares.												
LIMITES D'UTILISATION	Ne pas utiliser hors de son domaine défini dans les instructions ci-dessus. Avant d'enfiler ce vêtement, vérifier qu'il ne soit ni sale ni usé, cela entraînerait une baisse de son efficacité. S'assurer que la bande rétro réfléchissante grise soit positionnée sur l'extérieur du vêtement. Il ne doit porter aucun additif pouvant réduire sa surface visible. Ce vêtement ne contient pas de substance connue comme étant susceptible de provoquer des allergies aux personnes sensibles.												
UTILISATION	Le gilet est conforme à la classe 2 de la norme EN ISO20471:2013												
NORMALISATION CE	Conforme aux normes EN ISO13688:2013 (exigences générales) et EN ISO20471:2013  Le numéro à côté du pictogramme indique la classe du vêtement (voir tableau ci-dessous). EN ISO20471:2013 Surface minimale visible de chaque matière en mètres carrés <table border="1" data-bbox="622 1332 1197 1433"> <thead> <tr> <th></th> <th>Vêtement de classe 3</th> <th>Vêtement de classe 2</th> <th>Vêtement de classe 1</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Matière de base</td> <td>0,8</td> <td>0,50</td> <td>0,14</td> </tr> <tr> <td>Matière rétro-réfléchissante</td> <td>0,2</td> <td>0,13</td> <td>0,10</td> </tr> </tbody> </table> Niveaux : le chiffre le plus élevé correspond à la meilleure protection.		Vêtement de classe 3	Vêtement de classe 2	Vêtement de classe 1	Matière de base	0,8	0,50	0,14	Matière rétro-réfléchissante	0,2	0,13	0,10
	Vêtement de classe 3	Vêtement de classe 2	Vêtement de classe 1										
Matière de base	0,8	0,50	0,14										
Matière rétro-réfléchissante	0,2	0,13	0,10										
MARQUAGE CE	Le marquage CE apposé au dos du vêtement signifie le respect des exigences de la directive européenne 89/686/CEE relative aux équipements de protection individuelle (EPI).												
ATTESTATION	Ce vêtement a fait l'objet d'un examen CE de type par un organisme habilité : N° 0321-SATRA KETTERING Northamptonshire UK												
ENTRETIEN	Lavage à 40° C maximum (max 25 lavages). Sèchage en tambour, nettoyage à sec, chlorage et repassage sont interdits. Le nombre maximum de lavage indiqué n'est pas le seul facteur influent sur la durée de vie du vêtement. La durée de vie dépend aussi de l'utilisation, de l'entretien, du stockage, etc. Un vêtement sale peut entraîner la réduction de ses capacités de protection et si, à n'importe quel moment, un vêtement est irrémédiablement endommagé, souillé ou contaminé, il doit être remplacé immédiatement. Se séparer du vêtement de manière appropriée en fin de vie - les matières textiles peuvent se recycler.												
STOCKAGE	Stockage en emballage carton à l'abri de la lumière dans un endroit sec et à température normale. Pas de date de péremption.  MAX 25 X												
CONDITIONNEMENT	Sachet plastique individuel.												

P2L

13 Rue Sainte Odile, 67520 Marlenheim France.

Tel.+33/ (0) 3 69 730 360